



PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 12 novembre 2014

Le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le 12 novembre 2014 à 18 heures à la Maison des associations de Beaugency sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays : Messieurs Pascal GUDIN (Artenay), Nicolas d'ABOVILLE (Baccon), David FAUCON (Beaugency), Mesdames Martine MAHIEUX (Le Bardon), Brigitte LASNE-DARTAILH (Baule), Nicole PINSARD (Boulay les Barres), Messieurs Jean-Guy ROBLIN (Bricy), Didier NODIMAR (Bucy le Roi), Yves PINSARD (Bucy Saint Liphard), Yves FICHOU (Communauté de Communes du Canton de Beaugency), Madame Annick BUISSON (Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine), Messieurs Michel FAUGOUIN (Chaingy et Communauté de Communes du Val des Mauves), Alain LOISEAU (Cercottes), Bernard TEXIER (Chevilly), Lucien HERVÉ (Coinces), David CAMUS (Coulmiers), Joël CAILLARD (Gémigny), Bruno DENIZET (Gidy), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Jean-Paul ROUSSARIE (Huisseau sur Mauves), Jean-Pierre FROUX (Lailly en Val), Rémy DUPONT (Messas), Mesdames Pauline MARTIN (Meung sur Loire), Danièle CASSERAIN (Rozières en Beauce), Messieurs Jean-Luc BEURIENNE (Patay), Pierre MANCHON (Rouvray Sainte Croix), Jean DUMOUTIER (Ruan), Frédéric CUIILLERIER (Saint-Ay), Jean-Bernard VALLOT (Saint Péray la Colombe), Eric DAVID (Sougy), Madame Édith CHARDON (Tavers), Messieurs Gérard HUCHET (Tournois), Georges MARTIN (Tournois), Christophe SOUCHET (Trinay),

Ainsi que : Messieurs Rémi LEGRAND (Ruan), Jean-Pierre DURAND (Chaingy), Benoît PERDEREAU (Gidy), Jean-Jacques MULÉ (Rouvray Sainte Croix), Michel POMMIER (Rozières en Beauce), Madame Miriane BONHOMMET (Sougy)

Étaient absents excusés : Messieurs Thierry CLAVEAU (Villamblain), Gérard DEGRAVE (Saint Ay), Éric DOLIGÉ (Conseil Général du Loiret), , Mesdames Béatrice PERDEREAU (Rozières en Beauce), Agnès QUATREHOMME (Conseil Régional du Centre), Marie-Christine EUGENE (Conseil Régional du Centre),

Monsieur le Maire de Beaugency accueille les Membres du Comité Syndical et présente sa commune. Monsieur le Président remercie Monsieur David FAUCON et présente l'ordre du jour.

1 - Approbation du procès-verbal du 25 septembre 2014

Monsieur le Président demande aux membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Une remarque transmise par Marie-Christine Eugène vient modifier le paragraphe pp.1-2 sur le financement des pistes cyclables comme suit : « le taux actuellement à 30% sera de 40% dans les CRST, modalité a priori applicable après le bilan à mi-parcours. [...] Marie-Christine EUGENE indique que les « règles du jeu » ne sont pas changées puisque cette modalité est issue du cadre de référence CRST connu depuis la signature du contrat. Or, il est indiqué dans le contrat régional de pays, qu'à compter du bilan à mi-parcours, ce cadre de référence s'applique pour tous les projets nouveaux. Le Pays avait décidé de ne pas appliquer les modalités du CRST pour cette mesure dès la signature du Contrat. Marie-Christine EUGENE précise que le projet de bilan fera l'objet d'un entretien de négociation avec Dominique ROULLET ; à cette occasion, le Pays pourra argumenter s'il souhaite déroger à certaines modalités ».

Après cette remarque, aucune autre observation n'étant formulée, le procès verbal de la séance du 25 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

2 - Charte Architecturale et Paysagère : distribution des documents de communication

Monsieur le Président indique que la Charte Architecturale et Paysagère étant achevée, les documents de communication, corrigés à plusieurs reprises, peuvent être diffusés. Les dépliants et les classeurs ont donc été distribués aux Élus en préambule du Comité syndical. Quinze panneaux d'exposition sont également présentés et pourront être empruntés, à titre gratuit par les collectivités, pour une diffusion sur le territoire.

3 - Bilan à mi-parcours du Contrat Régional de Pays 2012-2016

Suite au dernier Comité syndical et aux travaux du Bureau, Monsieur le Président présente une proposition de bilan à mi-parcours (cf. tableau ci-dessous) pour validation par les Élus. Une fois validée, celle-ci sera envoyée à la Région Centre pour instruction.

Monsieur le Président indique quelques éléments d'évaluation du Contrat sur 2012/2014 : le taux d'engagement est de 44,6 %, le taux de subvention moyen de 26,86 % (23 % lors du 2e Contrat) et le taux de mandatement de 40,27 %. De plus, il rappelle les critères de sélection des projets recensés lors de la préparation du bilan, approuvés par le Comité syndical du 25 septembre dernier, à savoir :

- Identifier les projets les plus avancés (et dimensionner les enveloppes en fonction de ces projets), placer « sous réserve » les projets en réflexion ;
- Conserver le taux de subvention de 30% pour le financement des pistes cyclables (au lieu des 40% demandés dans le cadre de référence CRST), pour respecter un principe d'équité entre les projets déposés avant bilan et les projets déposés après bilan ;
- Privilégier un projet par porteur par module.

Monsieur le Président ajoute que le bilan ici proposé respecte les priorités régionales suivantes :

- Abonder les crédits dédiés au Très Haut Débit de 130 000 € (pour atteindre une dotation globale de 250 000 € sur ce Contrat) ;

- Ne pas diminuer l'enveloppe consacrée au Module 4 (Performance énergétique) et qu'elle représente au moins 15% des crédits du programme d'actions ;
- Abonder l'enveloppe du Module 7 (Biodiversité) pour qu'elle s'approche de 5% des crédits.

Monsieur le Président présente le projet de bilan à mi-parcours (tableau ci-dessous) et décline, module par module, les différents projets identifiés suite au recensement mené auprès des collectivités entre juillet et septembre 2014. Madame Pauline MARTIN souligne que, d'expérience de fin de contrat, tous les projets identifiés ne verront peut-être pas le jour ; c'est pourquoi les projets « sous réserve » pourront éventuellement être financés.

		Dotation initiale		Montant engagé	Reste sur l'enveloppe	PROJET BILAN Abondement/ Réduction	Env. totale après BILAN (crédits engagés + crédits dispo après bilan)		Subv. disponible après BILAN	Projets identifiés (montants estimatifs des subventions)
BLOC 1	Elaboration et accompagnement de l'agenda 21	50 000	1,0%	28 700	21 300	-15 300	34 700	0,7%	6 000	6 000
	Module 1 : Formation, développement et innovation économique	785 000	16,2%	151 400	633 600	-133 600	651 400	13,4%	500 000	493 500
	Module 2 : Services	1 160 000	23,9%	883 800	276 200	218 800	1 378 800	28,4%	495 000	487 500
	Module 3 : Habitat / Rénovation urbaine	30 000	0,6%	0	30 000	-30 000	0	0,0%	0	0
	Module 4 : Performance énergétique	860 000	17,7%	393 300	466 700	51 900	911 900	18,8%	518 600	470 300
	Module 5 : Paysages	200 000	4,1%	0	200 000	-36 000	164 000	3,4%	164 000	154 800
	Module 6 : Mobilité	705 000	14,5%	294 200	410 800	-268 800	436 200	9,0%	142 000	140 900
	Module 7 : Biodiversité-eau	194 400	4,0%	161 200	33 200	33 800	228 200	4,7%	67 000	47 800
BLOC 2	Module 8 : Tourisme	30 000	0,6%	5 300	24 700	-24 700	5 300	0,1%	0	0
	Module 9 : Culture	100 000	2,1%	0	100 000	-100 000	0	0,0%	0	0
	Module 11 : Sport et activités de loisirs	480 000	9,9%	188 200	291 800	403 200	883 200	18,2%	695 000	690 900
	Module 12 : Agriculture	162 300	3,3%	57 500	104 800	-59 800	102 500	2,1%	45 000	23 100
ENVELOPPE FONGIBLE		241 000	5,0%		94 300	-39 500	54 800	1,1%	54 800	
TOTAL		4 851 000	100,0%	2 163 800	2 687 400	0	4 851 000	100,0%	2 687 400	2 522 800

Concernant le dispositif ID en Campagne, Monsieur le Président déplore que seules 4 initiatives sur 8 déposées aient été retenues, d'où un montant engagé qui ne représente que 21,27 % de l'enveloppe réservée. Il propose que les crédits non utilisés soient réaffectés sur la politique de déploiement du Très Haut Débit et d'adresser un courrier en ce sens au Président de la Région Centre. Les Membres soutiennent cette initiative.

Concernant le dispositif « Cœur de village », Monsieur le Président indique que quatre projets avaient été présélectionnés lors de l'appel à projet en 2013, sur les communes de Boulay-les-Barres, Cercottes, Saint Ay et Tavers.

Concernant le Contrat de Ville Moyenne de la Ville de Beaugency, Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur David FAUCON pour présenter son projet de bilan à mi-parcours (concomitant à celui du Contrat Régional de Pays). Monsieur FAUCON indique que l'essence du projet n'est pas modifiée, à savoir la réhabilitation du site de l'AGORA, pour créer un pôle social regroupant les acteurs sociaux. En revanche, à enveloppe constante, la municipalité souhaite apporter des changements à la programmation : ainsi, il est prévu la requalification du bâtiment administratif et de l'ancienne usine, la démolition des bâtiments préfabriqués et des hangars, la réalisation des zones de circulation et des aires de stationnement et l'aménagement paysager. Monsieur FAUCON précise qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage sera lancée prochainement, pour une livraison du projet courant 2017.

Aucune opposition n'étant émise, le projet de bilan à mi-parcours est approuvé à l'unanimité (**Délibération 14-27**).

4 - Décision budgétaire modificative en section de fonctionnement

Suite à l'attribution d'une aide exceptionnelle à la Maison de la Beauce pour le financement du poste de chef de projet, et aux différents frais inhérents à l'organisation des réunions relatives au SCoT, Monsieur le Président propose d'abonder les chapitres dont on prévoit qu'ils seront déficitaires d'ici la fin de l'année par le chapitre « Dépenses imprévues », comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Compte	Désignation	BP 2014	Décision modificative	BP 2014 modifié
FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES				
CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		160 625,83	+ 1 700	162 325,83
Chap. 62	Autres services extérieurs	22 703,83	+ 1 700	24 403,83
6232	Fêtes et cérémonies	600,00	+340	940,00
6247	Transports collectifs	0,00	+ 460	460,00
6251	Voyages et déplacements	2 600,00	+400	3 000,00
6261	Frais d'affranchissements	1 200,00	+200	1 400,00
6262	Frais de télécommunications	1 500,00	+ 300	1 800,00
CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL		186 181,00	+ 100	186 281,00
Chap. 63	Impôts, taxes et versements assimilés	2 870,00	+ 100	2 970,00
6336	Cotisations CDG et CNFPT	2 450,00	+ 40	2 490,00
6338	Autres impôts, taxes et versements	270,00	+ 60	330,00
AUTRES CHAPITRES				
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	8 380,00	+ 1 000	9 380,00
6574	Aide exceptionnelle à la Maison de la Beauce	0,00	+ 1 000	1 000,00
Chap. 022	Dépenses imprévues	3 299,38	- 2 800	499,38
TOTAL DES OPERATIONS		393 007,57	0	393 007,57

Aucune opposition n'étant émise, la décision modificative est approuvée à l'unanimité (**Délibération 14-28**).

5 - Projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont Ferrand-Lyon (POCL)

Monsieur le Président propose aux Membres de débattre sur le projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont Ferrand-Lyon, le choix entre les scénarios de tracé Ouest et Médian étant annoncé pour la fin de l'année 2014.

Après débat entre les différents Membres présents, une position commune se dégage en faveur du Tracé Ouest dont pourra pleinement bénéficier le développement économique et la compétitivité du territoire et de l'agglomération d'Orléans. Toutefois, les Membres soulignent le projet devra respecter quelques conditions afin qu'il soit pleinement intégré et pertinent pour le territoire : préserver le foncier agricole et, à cette fin, s'appuyer sur les tracés et infrastructures existantes, ne pas porter atteinte à la tranquillité des habitants, utiliser l'espace existant au sein de la gare de Fleury-les-Aubrais pour aménager l'arrêt TGV.

Aucune opposition n'étant émise, le projet de délibération est approuvé à l'unanimité (**Délibération 14-29**).

6 - SCoT : avenant à la convention de groupement de commande

Monsieur le Président présente aux Membres un point financier actualisé sur le coût de l'élaboration du SCoT. Il souligne que l'ensemble des subventions demandées auprès de l'Etat, du Conseil général et du Conseil régional ont été accordées.

Pour le Pays Loire Beauce			
Dépenses TTC		Recettes (estimées)	
AMO suivi juridique du marché	3 767,40 €	Etat (SCoT ruraux)(<i>Obtenu</i>)	69 907,00 €
Lot n° 1 : volet agricole et forestier	27 940,00 €	Etat (DGD documents d'urbanisme) (<i>Obtenu</i>)	25 284,05 €
Lot n° 2 : élaboration du SCoT (devis TSC)	100 940,69 €	Région Centre (Contrat de Pays) (<i>Obtenu</i>)	22 300,00 €
Stagiaires (x 3)	2 500,00 €	Programme Leader (<i>A solliciter</i>)	
AMO suivi juridique du SCoT sur 3 ans (estimatif)	23 880,00 €	Conseil général du Loiret (<i>Obtenu</i>)	30 000,00 €
Dépenses à déterminer (commissaire enquêteur, frais de reprographie, publication dans la presse, SIG, dépenses imprévues)	25 000,00 €	FCTVA (<i>estimation</i>)	20 500,00 €
		Syndicat de Pays/CC	16 037,04 €
Total	184 028,09 €	Total	184 028,09 €

Monsieur le Président rappelle aux Membres que le Pays Loire Beauce a été établi, avec les Pays Forêt d'Orléans Val de Loire et Sologne Val Sud, une convention de groupement de commande pour l'élaboration de leurs SCoT respectifs, signée le 19 novembre 2013. La convention définit notamment, dans son article 6 « Modalités de fonctionnement » alinéa E « Calcul de la part due par chaque membre du groupement », la répartition des coûts d'études entre les 3 signataires. Monsieur le Président précise que cet article ne distingue pas la répartition des coûts spécifique au lot 1, à savoir le paiement par chacun des membres d'un tiers du coût de l'étude. Par ailleurs, Monsieur le Président précise que la formule de calcul pour la répartition des coûts du lot 2 se base sur la

population de chaque Pays au 1er janvier 2013, et non sur la population au 1er janvier 2014 tel que les Membres l'envisagent aujourd'hui. Monsieur le Président propose aux Membres d'approuver l'avenant à la convention de groupement de commandes.

Aucune opposition n'étant émise, l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes est approuvé à l'unanimité
(Délibération 14-30).

7 - Demande de dérogation de la Commune de Sougy pour l'ouverture de zones à urbaniser

Monsieur le Président rappelle que Pays Loire Beauce a pris la compétence SCoT par délibération du 11 janvier 2013 et qu'à ce titre, la commune de Sougy le sollicite pour lui accorder une dérogation autorisant l'ouverture de nouvelles zones à urbaniser (AU). Monsieur le Président indique que l'article L.122-2 du Code de l'Urbanisme interdit l'ouverture à l'urbanisation pour les communes non couvertes par un schéma de cohérence territoriale applicable. En effet, lors de l'élaboration ou de l'évolution (révision/modification) de son PLU ou de sa carte communale et en l'absence d'un SCoT applicable, une commune ne peut ouvrir à l'urbanisation les zones et secteurs suivants:

- Les zones à urbaniser délimitées après le 1er juillet 2002,
- Les zones naturelles, agricoles ou forestières,
- Les secteurs non constructibles des PLU.

Monsieur le Président demande à Monsieur le Maire de Sougy de présenter son projet de PLU, en particulier les ouvertures à l'urbanisation. Monsieur le Président souligne qu'au vu des éléments fournis par la commune de Sougy, l'urbanisation envisagée ne présente pas d'inconvénients pour les communes voisines et pour l'environnement.

A l'attention de l'ensemble des communes, Monsieur le Président indique qu'un courrier sera prochainement envoyé aux communes pour préciser le calendrier de saisine du Pays et les pièces à transmettre

Aucune opposition n'étant émise, la demande de dérogation de Sougy reçoit un avis favorable et est approuvée à l'unanimité
(Délibération 14-31).

8 - Demande de subvention pour l'édition de fiches de sensibilisation à l'urbanisme durable

Monsieur le Président présente aux Membres le projet du Pays Loire Beauce de sensibilisation des collectivités du territoire à l'urbanisme durable. Dans ce cadre, des fiches ont été élaborées en collaboration avec le CAUE du Loiret et les Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire et Sologne Val Sud. Monsieur le Président demande aux Membres de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du programme Leader et du Conseil Général pour l'édition de ces fiches destinées aux Elus et aux services Urbanisme des collectivités, et de valider le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Impression des documents (brochure 72 p. – 500 ex.)	2 561,00	Conseil Général du Loiret (45%)	1 251,40
Frais salariaux (1 journée logistique + diffusion)	219,88	LEADER (55%)	1 529,48
TOTAL	2 780,88 €	TOTAL	2 780,88 €

Aucune opposition n'étant émise, le plan de financement est approuvé à l'unanimité **(Délibération 14-32).**

9 - PCET : sollicitation de l'ADEME pour un accompagnement personnalisé

Monsieur le Président explique aux Membres que l'ADEME et la Région Centre ont mis en place un module d'information et d'échanges à l'attention des collectivités locales accompagnées dans le cadre de l'appel à candidature « PCET en Région Centre ». Lauréat de cet appel à projet, le Pays Loire Beauce bénéficie de ce module. Monsieur le Président propose aux Membres de solliciter le dispositif d'accompagnement personnalisé pour l'élaboration d'un plan de concertation lors de la phase de mise en œuvre du Plan Climat Énergie Territorial.

Aucune opposition n'étant émise, la mise en place du dispositif d'accompagnement auprès de l'ADEME est approuvée à l'unanimité **(Délibération 14-33).**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'Assemblée de sa participation ainsi que la commune de Beaugency pour son accueil.

La séance est levée à 20h07.